

Exercice Budgétaire : 2018

Fonction : 56 Technologies de l'information et de la communication

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements	
905.56/204141		30 000 €	2018	30 000 €
905.56/204181		30 000 €	2018	30 000 €
935.56/65734	90 000 €		2018	90 000 €
935.56/65738	90 000 €		2018	90 000 €

**Thème : Innovation numérique et sociale**

**Objet : Soutien à la mise en place de Tiers-Lieux du numérique (2 bénéficiaires)**

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président le 5 octobre 2018, réunie le 19 octobre 2018, à 9 heures, salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20160004 du conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°20160165 du conseil régional des 26 et 27 mai 2016 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2018, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20161755 du conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la Politique régionale « Feuille de route numérique régionale »,

Vu la délibération n°20170471 du conseil régional du 18 mai 2017 relative à l'adoption du dispositif « Tiers-Lieux du Numérique »,

Vu la demande de soutien Tiers Lieux du Numérique sollicité par la Communauté Urbaine de Dunkerque en date du 24 août 2018,

Vu la demande de soutien Tiers Lieux du Numérique sollicité par la Communauté de Communes du Ternois en date du 31 août 2018,

**Vu l'avis émis par la Commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale) lors de sa réunion du 11 octobre 2018,**

**CONSIDÉRANT :**

La feuille de route numérique du conseil régional, et plus particulièrement le volet visant le développement des usages et de l'innovation numérique et sociale, qui a notamment pour objectif de soutenir le développement et l'animation d'un réseau de tiers lieux numériques sur l'ensemble de la région Hauts-de-France ;

Le dispositif « Tiers Lieux du Numérique » permettant le soutien financier au développement de tiers-lieux numériques destinés à devenir les têtes de pont du numérique dans les territoires, à l'échelle intercommunale ;

Les modalités de soutien financier pour assurer la mise en œuvre du programme d'animation au sein des tiers-lieux numériques sur les dépenses :

- d'investissement à hauteur de 50% plafonné à 30 000 € maximum ;
- en fonctionnement, via une aide dégressive sur 3 ans, à hauteur de 75% la première année (limitée à 45 000 €), 50% la deuxième année (limitée à 30 000 €) et 25% la troisième année (limitée à 15 000 €) ;

Feuille n° 1 de la Délibération n° 20181685

Les demandes de soutien Tiers-Lieux du Numérique déposées par la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Communauté de Communes du Ternois, reprises dans le tableau annexé à cette délibération. L'aide sollicitée concerne le fonctionnement et l'investissement de ces tiers-lieux.

## DECIDE

Par 53 voix « Pour », 0 voix « Contre », 0 voix « Abstention »

D'allouer une subvention à chacun des bénéficiaires repris dans le tableau en annexe, au titre du Soutien à la mise en place de Tiers-Lieux du numérique (2 bénéficiaires)

Le montant global affecté s'élève à 240 000 €, dont 180 000 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement.

Cette somme est imputée sur le code programme : MDUN 56 000 010.

D'autoriser un commencement anticipé au 1<sup>er</sup> juillet 2018 pour la Communauté Urbaine de Dunkerque.

## AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à finaliser, sous réserve de modifications non substantielles, et à signer la convention avec la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Communauté de Communes du Ternois, ainsi que tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

***Etaient présents (38) :*** Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Elizabeth BOULET, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Olivier DELBE, Madame Véronique DESCAMPS, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Françoise HENNERON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Nicolas LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Madame Isabelle PIERARD, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Madame Julie RIQUIER, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Edith VARET.

### **Pouvoirs donnés (15) :**

#### **Groupe Les Républicains et apparentés (7) :**

Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Christophe COULON donne pouvoir à Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Manoëlle MARTIN donne pouvoir à Madame Béatrice LACROIX-DESESSART.

#### **Groupe UDI – Union Centriste (4) :**

Madame Brigitte FOURE donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Madame Valérie LETARD donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Monsieur Nicolas LEBAS.

#### **Groupe Rassemblement National (3) :**

Madame Patricia CHAGNON donne pouvoir à Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Jean-Richard SULZER donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVE.

**Non inscrit(s) (1) :**

*Monsieur Eric RICHERMOZ donne pouvoir à Madame Véronique DESCAMPS.*

**Absents (2) :** *Monsieur Gérald DARMANIN, Monsieur André MURAWSKI*

DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE:

**ADOpte DANS SON INTEGRALITE**

**Xavier BERTRAND**

**Président du Conseil régional**

NOM DE L'OPERATION : **Tiers Lieux du numérique de la communauté urbaine de Dunkerque**

Raison Sociale : Communauté Urbaine de Dunkerque

Adresse : Pertuis de la Marine – BP 85530 – 59386 DUNKERQUE cedex 1

Représentant légal : Patrice VERGRIETE, Président

Date de la demande de subvention : 24 août 2018

PRESENTATION DU PROJET :

La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) est composée de 17 communes et compte plus de 200 000 habitants. Ce territoire s'inscrit dans un environnement urbain dense et un espace littoral transfrontalier.

La collectivité a voté sa feuille de route numérique en décembre 2016, avec 3 objectifs prioritaires :

- renforcer l'attractivité économique et résidentielle,
- améliorer les services publics du quotidien,
- faire évoluer les pratiques pour transformer le territoire.

Cette stratégie se décline en 8 axes : infrastructures intelligentes, économie du numérique, tourisme, culture éducation et sport, services publics et citoyenneté, social et santé, habitat et efficacité énergétique, mobilité.

Dans ce contexte, la CUD souhaite mettre en place un réseau de Tiers Lieux du numérique composé :

- du Sparklab à Dunkerque,
- de l'Atelier à Bourbourg.

Ces lieux seront complémentaires, et assureront les fonctions de fablab, coworking, conseil aux porteurs de projet et médiation.

Le **Sparklab** est situé au cœur de la ville centre, dans le quartier du Jeu de Mail de Dunkerque (un positionnement à forte dimension inclusive). Il porte essentiellement sur la sensibilisation à l'entreprenariat et au numérique, avec la vocation à devenir un hub urbain de la créativité numérique, accessible et connecté au centre-ville.

L'atelier de fabrication numérique, situé dans un espace de 60m<sup>2</sup>, met à disposition des outils numériques de création (impression 3D, découpe laser, robotique, DAO...), pour innover et développer les projets numériques des entreprises, mais aussi pour sensibiliser les publics et lutter contre la fracture numérique. L'enjeu est de favoriser les rencontres et collaborations entre des publics de passage, les habitants du quartier, les coworkers... Le fablab manager recruté traduit l'ambition de faire du Sparklab un lieu d'acculturation et de développement de projets, où l'on vient avec une simple idée et on ressort avec une réalisation concrète.

**L'Atelier** est situé en zone périurbaine/rurale. Il développe des activités inclusives, en particulier en directions des jeunes, et valorise le numérique comme créateur de lien social et de proximité : laboratoire de projets (vidéo, graff, arts manuels ...), conception d'applications numériques et de sites internet, impression 3D et ateliers numériques, sensibilisation à l'entrepreneuriat... Son projet, encore en émergence, donne priorité au développement de la confiance et de l'audace, deux pré-requis nécessaires au retour à l'emploi ou à l'entrepreneuriat.

Le travail conjoint entre ces deux lieux va permettre de mieux orienter les publics, de développer la formation et le partage de bonnes pratiques (entre les animateurs des lieux, mais aussi entre les usagers), d'organiser des événements en commun et enfin de répondre à des appels à projets en commun.

L'aide à l'animation sera principalement consacrée à la rémunération de l'animateur de Sparklab, l'aide à l'investissement sera mobilisée pour l'équipement du Sparklab et de l'Atelier.

BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF sur 3 ans – TTC

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
Achats (fournitures)	41 208 €	<b>Région Hauts-de-France</b>	<b>90 000 €</b>
Autres charges externes-services extérieurs (créations graphiques, photo, vidéo, locations immobilières, assurances...)	63 200 €	Communauté Urbaine de Dunkerque	75 000 €
Autres services extérieurs (communication, animations, déplacements...)	20 326 €	Ville de Dunkerque	4 000 €
Impôts et taxes	2 040 €	Europe (Feder ITI)	55 482 €
Charges de personnel (salaires, charges sociales...)	253 898 €	Etat – Politique de la ville	30 000 €
Charges exceptionnelles	150 €	Fondations	60 000 €
		Ventes et prestations	66 340 €
<b>Total</b>	<b>380 822 €</b>	<b>Total</b>	<b>380 822 €</b>

Détails de la répartition annuelle du budget de fonctionnement

	<b>Dépenses</b>					<b>Recettes</b>		
	<b>2018-19</b>	<b>2019-20</b>	<b>2020-21</b>			<b>2018-19</b>	<b>2019-20</b>	<b>2020-21</b>
Achats (fournitures)	15 057 €	13 638 €	12 513 €	<b>Région Hauts-de-France</b>	<b>45 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	
Autres charges ext. - services extérieurs	27 940 €	20 110 €	15 150 €	CUD	25 000 €	25 000 €	25 000 €	
Autres services extérieurs	8 740 €	6 553 €	5 033 €	Ville de Dunkerque	/	2 000 €	2 000 €	
Impôts et taxes	680 €	680 €	680 €	Europe (Feder ITI)	52 506 €	2 976 €	/	
Charges de personnel	83 774 €	86 382 €	83 742 €	Etat – Politique de la Ville	/	15 000 €	15 000 €	
Charges exceptionnelles	50 €	50 €	50 €	Fondations	/	30 000 €	30 000 €	
				Ventes et prestations	13 735 €	22 437 €	30 168 €	
<b>Total annuel</b>	<b>136 241 €</b>	<b>127 413 €</b>	<b>117 168 €</b>	<b>Total annuel</b>	<b>136 241 €</b>	<b>127 413 €</b>	<b>117 168 €</b>	
<b>Total sur les 3 ans</b>	<b>380 822 €</b>			<b>Total sur les 3 ans</b>	<b>380 822 €</b>			

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Equipements informatiques (ordinateurs, tablettes...)	14 000 €	<b>Région Hauts-de-France</b>	<b>30 000 €</b>
Armoires et équipements électrique	4 000 €	Fonds propres l'Atelier	14 000 €
Outillages et petits équipements	7 800 €	Fonds propres Sparklab	21 200 €
Imprimantes 3 D, brodeuse numérique	39 400 €		
<b>TOTAL</b>	<b>65 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>65 200 €</b>

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION</b>	
Date prévisionnelle de début de l'opération	Date prévisionnelle de fin de l'opération
<b>1<sup>er</sup> juillet 2018</b>	<b>30 juin 2021</b>
<b>Date d'acceptation du devis</b>	<b>2 juillet 2018</b>

**Le règlement de la participation régionale interviendra comme suit :**

Lors de la première année du projet, du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, l'aide à l'animation (en fonctionnement) de la Région est de 45 000 €, l'aide à l'investissement est de 5 653 €.

Ces aides seront versées dans les conditions prévues par la convention financière.

La Région soutiendra les années 2 et 3 du projet, selon les modalités prévues dans le dispositif « Tiers-Lieux du Numérique ». Cette aide est conditionnée aux disponibilités budgétaires.

**NOM DE L'OPERATION : Tiers Lieux du numérique de la communauté de communes du Ternois**

Raison Sociale : Communauté de Communes du Ternois  
 Adresse : 8 place Mitterrand – 62130 SAINT-POL-SUR-TERNOISE  
 Représentant légal : Marc BRIDOUX, Président

Date de la demande de subvention : 31 août 2018

**PRESENTATION DU PROJET :**

La Communauté de Communes du Ternois (Pas-de-Calais) est composée de 104 communes et compte 38 500 habitants. Cette intercommunalité rurale rencontre des difficultés liées à une situation assez excentrée des grandes agglomérations. Elle impulse une politique volontariste de développement économique et de l'emploi, et souhaite innover en matière de culture, de tourisme, de santé,...

En articulation avec son projet de territoire, elle a voté sa feuille de route numérique le 13 avril 2018, structurée autour de 4 axes principaux :

- développer un territoire de proximité au service des habitants,
- valoriser la ruralité du Ternois,
- aménager un ternois équilibré et solidaire, avec le développement économique et l'emploi comme priorités,
- moderniser les collectivités territoriales.

Le projet de tiers lieu du numérique porté par la collectivité s'inscrit dans l'axe 1 de cette stratégie, avec l'objectif d'en faire un lieu d'innovation numérique, ouvert aux différents acteurs du territoire : exploitants agricoles, entreprises, usagers des espaces numériques, associations, acteurs de la santé...

Le Tiers Lieux sera basé à Saint-Pol-sur-Ternoise, au sein des locaux de l'actuel espace public numérique. Il est prévu que l'essentiel des équipements soit nomade afin de permettre l'organisation d'activités numériques dans d'autres lieux (autres espaces numériques, médiathèques, écoles de musique...).

Les principaux objectifs du projet sont de sensibiliser et de faciliter les nouvelles pratiques du numérique, de favoriser le partage d'expériences, mais aussi d'animer le territoire, de faciliter le décroisement (entre projets, entre sites...) et de stimuler l'innovation numérique.

Dès le démarrage du lieu, 2 principales fonctions seront mises en œuvre :

- la médiation numérique : ateliers d'initiation et de perfectionnement, travail photo/vidéo, e-sport, développement web, robotique..., avec la volonté d'attirer un public plus jeune et plus diversifié. Des animations communes seront mises en place dans des lieux culturels du territoire.
- le fablab mettra à disposition des imprimantes 3D, des découpes laser, des découpes vinyles, des machines permettant de personnaliser des objets, etc. Des ateliers ou semaines thématiques seront proposés, sur place ainsi que dans d'autres lieux du territoire.

À moyen terme, un espace de co-working sera intégré au tiers lieu.

L'animation du tiers-lieu sera assurée par le Fab-Manager, recruté spécialement pour ce poste et par l'animateur de médiation.

Les dépenses d'investissement prévues concernent principalement l'équipement du Fablab ainsi que le matériel informatique pour la médiation.

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF sur 3 ans– TTC**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
Personnel (y compris cotisations sociales)	190 500 €	<b>Région Hauts-de-France</b>	<b>90 000 €</b>
Formation	12 000 €	Communauté de Communes du Ternois	186 300 €
électricité, eau, chauffage	50 500 €	Participation des usagers	3 700 €
Télécommunication, fournitures, petit matériel ...	24 500 €		
Assurances	2 500 €		
<b>Total</b>	<b>280 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>280 000 €</b>

Détails de la répartition annuelle du budget de fonctionnement

	Dépenses				Recettes		
	2018-19	2019-20	2020-21		2018-19	2019-20	2020-21
Salaires (y compris cotisations sociales)	60 500 €	63 500 €	66 500 €	Région Hauts-de-France	45 000 €	30 000 €	15 000 €
Formation	2 000 €	5 000 €	5 000 €	CC du Ternois	38 000 €	63 500 €	84 800 €
électricité, eau, chauffage	15 000 €	17 000 €	18 500 €	Participation des usagers	1 000 €	1 200 €	1 500 €
Télécommunication, fournitures, petit matériel...	6 000 €	8 200 €	10 300 €				
Assurances	500 €	1 000 €	1 000 €				
<b>Total par année</b>	<b>84 000 €</b>	<b>94 700 €</b>	<b>101 300 €</b>	<b>Total par année</b>	<b>84 000 €</b>	<b>94 700 €</b>	<b>101 300 €</b>
<b>Total sur les 3 ans</b>	<b>280 000 €</b>			<b>Total sur les 3 ans</b>	<b>280 000 €</b>		

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes
Aménagements électriques	15 000 €	Région Hauts-de-France	30 000 €
Matériel et équipement du Fablab (imprimantes machines de découpe, outillages ...)	53 000 €	Communauté de Communes du Ternois	63 000 €
Equipement informatique pour médiation, MAO	40 000 €	Mutualité Sociale Agricole (MSA)	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>108 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>108 000 €</b>

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Date prévisionnelle de début de l'opération	Date prévisionnelle de fin de l'opération
<b>1<sup>er</sup> septembre 2018</b>	<b>31 août 2021</b>

**Le règlement de la participation régionale interviendra comme suit :**

Lors de la première année du projet, du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019, l'aide à l'animation (en fonctionnement) de la Région est de 45 000 €, l'aide à l'investissement est de 30 000 €.

Ces aides seront versées dans les conditions prévues par la convention financière.

La Région soutiendra les années 2 et 3 du projet, selon les modalités prévues dans le dispositif « Tiers-Lieux du Numérique ». Cette aide est conditionnée aux disponibilités budgétaires.

**Modalités de versement des subventions :**

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Région ;

- le versement des acomptes sera effectué sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses payées à hauteur de la dépense subventionnable ou du coût total. Le montant cumulé des acomptes ne peut excéder plus de 80 % du montant de la subvention. Aucun acompte intermédiaire ne pourra être inférieur à 800 €.
- le versement du solde sera effectué sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses payées à hauteur de la dépense subventionnable ou du coût total précisant la nature des dépenses, d'un état récapitulatif des recettes perçues et/ou à percevoir précisant la nature des recettes.

Ces documents devront être visés par le représentant légal de l'établissement bénéficiaire de la subvention.